

M. McINTOSH: Permettez, monsieur l'Orateur; il y a, dans cette lettre, un paragraphe que je crois devoir relever afin de faire bien saisir ma question.

M. l'ORATEUR: Mais l'honorable député dit que le ministre a une copie de la lettre.

M. McINTOSH: A vos ordres, monsieur l'Orateur; je veux bien poser ma question tout de suite. Je puis dire que c'est la quatrième fois que je reviens à la charge cette année sur ce sujet et que je n'ai pas encore reçu de réponse définitive. La lettre porte sur les questions que j'ai déjà posées. Il s'agit de la pose des rails sur les 44 milles de chemin de fer régalez entre Loon-Lake et St-Walburg, dans le nord-ouest de la Saskatchewan. Je désire savoir ce que le ministre entend faire de la requête qu'il a reçue des gens qui lui demandent de faire poser les rails sur la partie régalez de cette ligne entre St-Walburg et Loon-Lake. La question est claire et je désire une réponse par un oui ou par un non. Le moment d'agir est arrivé.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): L'honorable député demande ce que nous allons faire et il veut une réponse par un oui ou par un non. Je ne sais trop laquelle de ces réponses le satisfierait davantage dans les circonstances.

M. McINTOSH: Oui, vous le savez.

L'hon. M. MANION: Il me semble avoir répondu il y a quelques semaines autant que le Gouvernement pouvait le faire. Quand l'honorable député m'a posé cette question, je lui ai dit que les travaux sur cet embranchement étaient absolument dans le même état que ceux des autres embranchements de l'Ouest et du Canada en général. Les Chemins de fer nationaux ne songent guère à exécuter de travaux cette année sur les embranchements, sauf en quelques endroits ici et là. D'après ce que j'en sais, il ne sera guère possible de terminer cet embranchement cette année.

M. McINTOSH: Mais c'est possible?

L'hon. M. MANION: Presque tout est possible.

L'ENTREPRISE HYDRAULIQUE DE BEAUHARNOIS

GARANTIES PAR L'ÉTAT DES AVANCES FAITES PAR LES BANQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je comptais répondre aujourd'hui aux questions posées par l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler), l'honorable député de Vancouver-Cen-

tre (M. Mackenzie) et l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Ch. Stewart) au sujet de l'entreprise de Beauharnois. J'allais le faire, mais voici que m'arrivent des renseignements qui m'empêchent de donner la réponse que je projetais. Je désire donc qu'on réserve ces questions jusqu'à lundi. J'espère pouvoir alors faire une déclaration, après avoir vu quelques intéressés.

PIECES DE RECHANGE DES INSTRUMENTS ARATOIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JOHN VALLANCE (Battleford-Sud): Il y a environ deux semaines, j'ai posé une question au premier ministre et je désire aujourd'hui, premier avril, poser la même question au ministre des Finances (M. Rhodes). L'an dernier, quand le premier ministre, agissant comme ministre des Finances, a présenté son budget, il a proposé certains droits sur les pièces servant à réparer les machines aratoires. A la suite de certaines observations de l'opposition, il a décidé que ces droits ne seraient en vigueur qu'après le 31 mars. Nous sommes maintenant au premier avril et j'aimerais à demander au ministre des Finances si ces articles proposés sont maintenant en vigueur, ou si le Gouvernement pourvoit à la chose par décret du conseil.

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances): En attendant le dépôt du budget, je suis heureux d'informer mon honorable ami que nous pourvoyons à la chose par décret du conseil.

SOULAGEMENT DU CHOMAGE ET DE L'AGRICULTURE

PROPOSITION TENDANT À PROLONGER DE DEUX MOIS LA DURÉE DE VALIDITÉ DE LA LOI.

—MOTION DE CLÔTURE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 31 mars, sur le projet de loi concernant le chômage et l'aide à l'agriculture.

Présidence de M. Hanson (York-Sunbury).

Le très hon. M. BENNETT: Avant que nous passions à l'ordre du jour, monsieur le président, je tiens à proposer la motion dont j'ai donné avis, hier soir: savoir, que la suite de la discussion du titre et des articles 1, 2 et 3 du bill concernant l'allègement du chômage et l'aide à l'agriculture soit le premier objet des délibérations du comité et ne soit pas renvoyée davantage.

Vous remarquerez que j'emploie les mots "suite de la discussion". Hier soir, il était impossible de séparer un article d'un autre dans la discussion, puisque nos honorables amis d'en face ont cru bon de discuter tous les trois